



**Syndicat National  
des Sculpteurs  
et Plasticiens**

Le Syndicat qui conseille 4 générations d'artistes au travail

# La Gazette

**Bulletin d'information  
n° 2 septembre.octobre 2022**

## EDITORIAL

Voici le 2ème numéro d'un bulletin d'information appelé à devenir régulier. Vous y trouverez, en autres, des comptes-rendus sur l'action de notre syndicat, sur l'actualité des arts visuels au niveau national comme en régions (expos, résidences, appels d'offres...), un dossier du mois, des analyses artistiques ou bibliographiques, une présentation des nouveaux adhérents... ou toutes informations ou sujets dont nos adhérents voudraient nous faire part

### COMPTE-RENDU (Extrait)

## Conseil SNSP du Mardi 13 septembre 2022

*Visio Conférence (Star Leaf)*

Sont présents : Harut, Alain-Marie, Catherine Lamacque, Bernard Morot-Gaudry, Laurence Leplay, Catherine Noizet Faucon, Lionel Le Scornec, Florence de Ponthaud-Neyrat, Christian Claudel, Thierry Ollagnier.

Jean Chazy, Bernard Varvat, Brigitte Sillard et Isab sont excusés.

### L'ordre du jour comportait :

- 1 Secrétariat/relève du courrier
- 2 Diffusion ANNUAIRE
- 3 Délégués et actions régionales
- 4 La Gazette N°1
- 5 Prix SAIF de la sculpture
- 6 Biennale (l'Orangerie du Sénat à Paris est envisagée)
- 1- Divers

AFDAS les réunions reprennent (présentiel et visio).

SITE : Harut déplore que le site reçoive 2935 messages commerciaux, dont il est impossible de se débarrasser à moins de le faire un par un (inenviable car chronophage... Il n'y a pas de message utile.

## ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Commandes publiques au titre du 1% artistique – **Florence de Ponthaud** – Artiste juré représentant le SNSP, personnalité qualifiée

### Critères d'évaluation :

- Critère 1 : Qualité et exigence du dossier artistique transmis (40%)  
Exposé de la démarche artistique de l'artiste ou du collectif artistique.
- Critère 2 : Adéquation de la démarche artistique avec les objectifs de la commande (30%)  
Références artistiques de qualité. Présentation d'une sélection d'œuvres représentatives du travail du candidat.
- Critère 3 : L'expérience du candidat assure la faisabilité du projet proposé (30%)  
Capacité technique et financière (réalisation au cours des dernières années d'œuvres avec des budgets similaires).

### Comités d'évaluation :

Participation à l'ensemble du processus des commandes publiques en qualité de membre des comités artistiques :

Rédaction collégiale de l'appel à candidature, sélection des dossiers reçus et auditions des candidats et choix du candidats retenus.

1. **Seine Saint-Denis** : œuvre pour le collège Gustave Courbet, à Pierrefitte-sur-Seine. Date : 2016.
2. **Cergy-Pontoise** : construction de la Maison Internationale de la Recherche (MIR), remporté par Laurent SAKSIK. Date : 2015.
3. **Institut Mines-Télécom** : délocalisation de l'école à Paris-Saclay. Enveloppe du 1% artistique : 879 903,00 € TTC, indemnité des deux artistes non-retenus d'un montant de 14 400,00 €. Lauréats : Evariste Richer (œuvre) et Alexis Bertrand (scénographie). Date : 2017.
4. **Université Sorbonne Nouvelle Paris 3** : délocalisation de l'Université à la Nation. Enveloppe du 1% artistique : 774 949,00 € TTC. Architecte : Christian de Portzamparc, 2016-2018. Concours remporté par Béatrice Casadesus (peintre) Iván Argote (sculpture), et le Collectif 5.5 (mobilier). A noter qu'à l'issue de la seconde réunion du comité artistique, il a été décidé de déclarer la procédure d'appel d'offre sans suite et de relancer un AAPC distinguant 3 lots, devant aboutir à la création de 3 projets artistiques distincts. Il y avait 3 sites différents à investir.
5. **ENS Paris-Saclay** : Budget de 900 000, réparti en 4 lots. Lauréats : Tobias PILS (peintre), Jean-Marie APPRIOU (sculpteur), Matali CRASSET (mobilier), Charles de MEAUX (œuvre multimédia). Date : 2019.

6. Quadrilatère des Archives : budget 220 000 €

7 juin 2021 : premier comité, présentation du comité artistique

Présentation du projet par l'architecte

Présentation de la procédure par la DRAC

Objectifs de cette 1<sup>ère</sup> réunion :

- Définir le programme, la nature et l'emplacement de l'œuvre
- Fixer le nombre de candidats qui seront admis à concourir et le montant de l'indemnité de leur participation
- Établir le calendrier prévisionnel de la procédure de désignation de l'artiste pour les 2 prochaines réunions :

2<sup>ème</sup> réunion : 20 octobre 2021 : analyse des dossiers et sélection des cinq artistes qui vont concourir

3<sup>ème</sup> réunion : 1<sup>er</sup> avril 2022 : audition des cinq artistes pressentis et choix de l'artiste lauréat

7. 1% Artistique pour déplacement du CNAP de la Défense à Pantin budget 360 000 €

Premier comité le 27 janvier 2022 :

Liste des participants :

**Personnalités qualifiées**

- Fabrice hyber,
- Alexia Fabre,
- Florence de Pontaud-Neyrat, artiste représentant régionale de l'Union des Syndicats et organisations professionnelles des arts visuels (USOPAV) ;

**Drac**

Représentant :-Isabelle Boulord, cheffe du département des arts visuels,

**Un représentant du maître d'ouvrage**

- La Dgca représentée par François Quintin et Simon André-Deconchat,

**Un représentant des utilisateurs**

- Béatrice Salmon (voix délibérative)-Hervé Lemoine (présence consultative)

**La maîtrise d'œuvre : Bruther & Data**

- 1 représentant à désigner par le groupement,

Pourront assister au Comité sans voix délibérative

- L'Oppic,-1 membre du Cnap

**Allocation d'Installation d'Atelier & Aide à la Création (AIA & AIC) :**

Le contexte professionnel des plasticiens s'avérant de plus en plus tendu, le nombre de demandes s'est considérablement accru ces dernières années (+ de 250 demandes/an). La DRAC met en place trois commissions par an -plus que deux depuis 2020-, pour autant le budget de ces aides a pu être négocié à la hausse permettant ainsi d'aider davantage d'artistes. Le montant maximal de l'aide accordée aux artistes est de 7 000,00 €.

La dernière commission a eu lieu le 16 novembre 2020, de manière dématérialisée.

**Remarques :** les critères de sélection reposent sur la qualité du travail artistique, la pertinence de la demande vis-à-vis du parcours professionnel ; en outre, les critères de la discipline, de la parité entre artistes Femmes et Hommes sont aussi pris en compte. Sur les 41 artistes lauréats de l'AIA 2020, nous comptabilisons 21 femmes et 20 hommes.

**Courriel de Christian Claudel** Coordonateur de l'Intersyndicale des Arts Visuels de la Région Grand Est

Objet : Commande Publique pour " La Place des Justes à NANCY" 300 000€ !

Messieurs les Conseillers pour les Arts Plastiques,

Je vous informe que j'ai été alerté par ma collègue artiste-jurée domiciliée à NANCY Mme Myriam LIBRACH, au sujet de cette procédure qui a été lancée en 2018 et **qui a retenu Mme THU-VAN-TRAN, pour réaliser cette commande.**

L'enveloppe de cette commande est important, l'investissement de l'artiste dans ce projet est entier et depuis plusieurs mois, ma collègue n'a plus d'information sur la suite qui doit être donnée à cette commande concernant "La Place des Justes" à NANCY.

Pouvez vous, s'il vous plaît, nous éclairer sur la nature du blocage de cette commande qui est gérée par la Ville de NANCY.

En attendant tout prochainement une réponse de votre part, je vous prie d'agréer Messieurs les Conseillers, mes sincères salutations.

**Courriel d'Alain Marie Parmentier pour répondre à la convocation suivante :** Dans le cadre du groupe de travail du CNPAV sur la procédure réglementaire dite du « 1% artistique », nous vous proposons une réunion en visioconférence le **vendredi 21 octobre de 14h à 16h**, pour évoquer le projet de circulaire de la ministre de la Culture relative à l'application du code de la commande publique et du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

Réponse : Nos observations portent dans l'immédiat sur le fonctionnement du comité artistique (cf.annexe 5): une importante lacune subsiste concernant la rémunération des artistes jurés. Il est inconcevable que les représentants de la profession travaillent gratuitement au sein des comités alors que les autres membres du comité sont payés puisqu'il s'agit de salariés qui siègent sur leur temps de travail et dans le cadre de leur mission.

*Il serait vivement souhaitable d'harmoniser ces pratiques sur l'ensemble du territoire.*

En vous remerciant Cordialement

ALAIN-MARIE PARMENTIER Sculpteur Secrétaire général du SNSP

**Notre syndicat SNSP a signé aux côtés d'autres Syndicats et organisations professionnelles le texte suivant :**

POUR DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DES ARTISTES-AUTEURS ET AUTRICES

NON AUX EXCÈS DE POUVOIR DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Création d'une cagnotte mutualisée pour aider au financement des procédures

Le gouvernement a supprimé nos élections professionnelles. La représentation professionnelle des AA est abandonnée aux choix discrétionnaires du ministère de la Culture qui aujourd'hui désigne arbitrairement les structures qui siègent dans nos instances : Commissions professionnelles de notre sécurité sociale, Conseil de gestion du fonds de formation continue à l'Afdas, Conseil d'administration de notre sécurité sociale, etc.

Ce déni de démocratie sociale est inacceptable

Nous estimons qu'il appartient aux artistes-auteurs et autrices (AA) d'élire leurs représentants dans les instances qui les concernent. C'est pourquoi l'intersyndicale exige l'organisation d'élections professionnelles.

Les commissions professionnelles ont pour mission de définir le périmètre de notre régime social. D'elles dépendent les décisions de conserver ou d'exclure un AA de notre régime social. Le conseil d'administration de notre protection sociale pilote notre régime, le Conseil de gestion à l'Afdas pilote nos fonds de formation continue. Il est donc très important d'élire nos représentants professionnels dans toutes ces instances.

À ce jour, l'intersyndicale a engagé plusieurs procédures pour contester les nominations arbitraires du ministère et l'atteinte aux droits syndicaux des AA. Ces procédures sont coûteuses. Or les syndicats ne bénéficient d'aucun financement dédié et pérenne, ce qui limite leurs actions de défense des intérêts des artistes-auteurs et autrices.

Nous sommes déterminés à mener ce combat jusqu'au bout, si nécessaire auprès de la Cour de justice de l'Union Européenne.

Aujourd'hui nous avons besoin d'un soutien massif de toutes et tous pour que le Ministère de la Culture rétablisse notre représentativité par l'organisation d'élections professionnelles.

L'Intersyndicale des artistes-auteurs et autrices propose un financement participatif (crowdfunding) pour collecter les fonds nécessaires à la poursuite de ce combat.

Cette cagnotte servira exclusivement à rémunérer les avocats.

## • NOUVELLES EN REGIONS

En Grand est Denis PUGNERE nous signale une manifestation



**Salon Habitat et Bois,  
Atelier "Touchons du  
Bois" 2022**



# ATELIER Touchons du bois !

La date :

Du jeudi 15 au lundi 19 septembre 2022

Le lieu : Épinal (88), centre des congrès, au sein du salon Habitat et Bois.

En Bourgogne Franche Comté.

Découvrir les Arts Plastiques à leur juste valeur !



## Biennale d'art du Jura

L'association des Ateliers des Artistes Associés (3A) organise leur deuxième biennale d'art du Jura sur les trois premiers week-ends d'octobre. Sous le nom d'Ateliers en Zigzag, ces rencontres participent à la promotion des Arts Plastiques dans le Jura.

"Les artistes travaillent souvent en étant isolés. Ce ne sont pas forcément des communicants et ils sont généralement invisibles dans leur propre commune" explique Anne-Marie Prillard, présidente de l'association départementale 3A. Avec pour mission la promotion de la création des Arts Plastiques, la structure souhaite faire connaître la création, les artistes et parvenir à une reconnaissance de la part des collectivités territoriales. "Ils commencent à prendre conscience de tout le potentiel culturel. On aimerait arriver à une belle promotion artistique et culturelle. Les Arts Plastiques ne sont aujourd'hui pas reconnus à leur juste valeur. Les musiciens sont rémunérés facilement alors que les organisateurs ont l'impression de faire une faveur en sollicitant des artistes des Arts Plastiques". La présidente, peintre plasticienne, connaît très bien les problématiques des artistes et a à cœur, avec les dix autres personnes au bureau de l'association, de mettre en place ces ouvertures d'ateliers dans tout le Jura.

### Une vraie rencontre en atelier

Ainsi, 48 artistes confirmés vont ouvrir leur atelier durant les trois premiers week-ends d'octobre. Curieux et ama-

teurs de créations artistiques vont être ravis. Peintures, sculptures, photographies et installations sous toutes ses formes sont à découvrir. Et chaque artiste reçoit en plus dans son atelier un autre artiste pour multiplier les découvertes. "Ces ouvertures d'ateliers permettent de rencontrer l'artiste dans son milieu de création. Le fait d'entrer dans son univers est différent d'une exposition où les œuvres sont juxtaposées à d'autres. Chacun peut alors avoir une vraie vision de l'artiste, à travers une rencontre et la vivre comme un moment privilégié".

### Une organisation départementale rare

Cette ouverture d'ateliers sur l'ensemble du département du Jura est assez rare au niveau national, faisant presque figure d'exception. "Ces rencontres ont aussi un côté un peu pédagogique, avec une proximité évidente avec le public". Au mois de juillet, l'association a participé à une exposition sur Pasteur dans le cadre des Galeries Éphémères et ouvre une prochaine exposition en octobre au Carcom de Lons-le-Saunier...

F.P



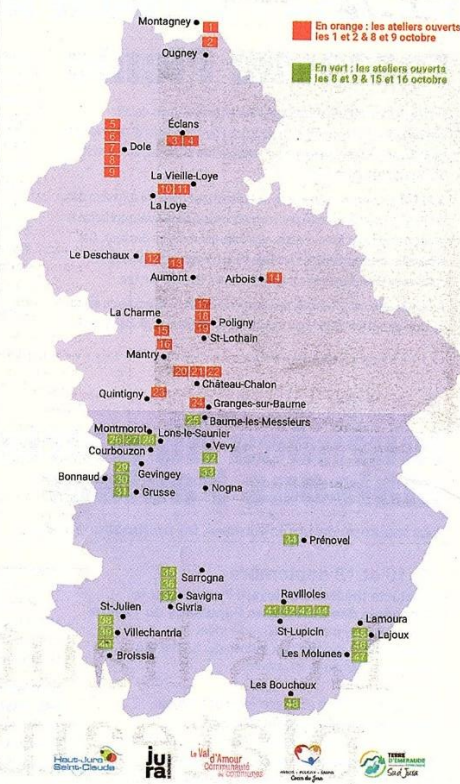
Biennale d'art du Jura Ateliers en Zigzag, les 1<sup>er</sup>-2 octobre sur le nord du Jura uniquement, 8-9 octobre dans tout le Jura et 15-16 octobre dans le sud du Jura uniquement, de 10 h à 19 h.

Détail, coordonnées et ouvertures des 48 ateliers sur [www.aaajura.com/ateliers-en-zig-zag-artistes-juraisiens](http://www.aaajura.com/ateliers-en-zig-zag-artistes-juraisiens)

Ci-contre Atelier de Stéphane Malheur, Lons-le-Saunier

## BIENNALE D'ART

Ateliers en Zig Zag  
les artistes juraisiens ouvrent leurs ateliers au public  
les 1 et 2, 8 et 9, 15 et 16 octobre 2022  
de 10h à 19h



## En Bretagne

J'ai donné l'annuaire comme convenu à la drac, au département et j'attends la réponse pour la région. Il a été bien reçu par mes interlocuteurs qui de fait prennent au sérieux notre syndicat, ils sont très contents lorsque le livre leur est laissé car il est très représentatif de notre syndicat et ils ont le temps de le consulter. Voilà comme l'annuaire a été reçu **catherine LAMACQUE**

**En Grand Est, Christian Claudel nous signale :** Le prochain Comité artistique 1% du Collège du Ban de VAGNEY se déroulera le 8 novembre au Conseil Départemental à ÉPINAL

## En Rhône-Alpes INFORMATION de Catherine Noizet-Faucon

La fondation Renaud a une importante collection et organise des expositions, concerts, événements...

<https://www.fondation-renaud.com/collection/sculpture/>

Et puis la biennale d'art contemporain de Lyon, thème : la fragilité.

<https://www.labiennaledelyon.com/>

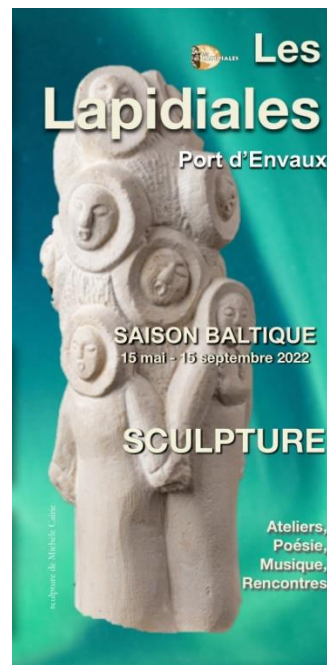
## En cours

**Jean VINDRAS** : mes expos jusqu'à fin septembre :

**1** Depuis finjuin une douzaine de mes œuvres sont exposées au CACTUS BLEU une galerie nouvelle et intéressante à REUGNY. Les plus grandes sculptures sont exposées dans le jardin à l'anglaise, dont le 'Dôme de l'élégance bleue.'

**2** Six grandes oeuvres en bois transforment de belle façon le hall d'accueil de la MAIRIE de REUGNY au moins jusqu'à fin septembre. Tel : 02.47.52.94.32.

**3** Une partie des grandes œuvres exposées au Cactus bleu accueillies pour les journées du Patrimoine à Pocé sur Cisse, dans le Domaine de Bellecour, 12 rue d'Amboise chez Olivier de Serres .Mes œuvres seront en compagnie de celles de Fred Chabot et Pierre Matter.Samedi 17 septembre de 14h à 18 heures...Dimanche 18 de 10h à 12 h et de 14h à 18 heures.**4** Je vous accueillerai dans mon atelier de Saint Pierre des Corps « LaGrange Babel » (au 1 rue Jean Jaurès) dans le cadre de Atelier Mode



Parc de **Wesserling**  
Ecomusée textile

APPEL À CANDIDATURES

Projets paysagers et installations

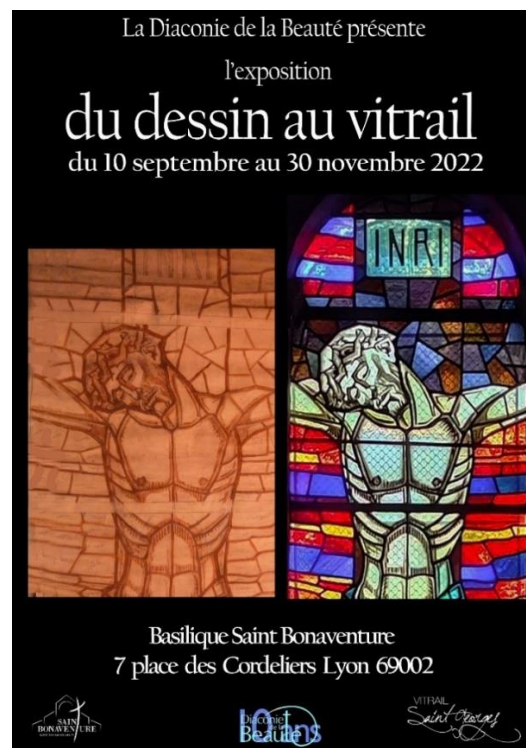
plastiques

Festival des Jardins Métissés 2023





Une nouvelle **année 2023**, riche en créations, en événements et en aventures se prépare au Parc de Wesserling. Habitué à accueillir depuis plus de 20 années, paysagistes concepteurs et artistes plasticiens pour le **Festival des Jardins Métissés**, nous avons décidé pour cette nouvelle édition, de partir en voyage dans **des mondes féériques grâce à des jardins des contes construits autour d'une cabane centrale**. Nous faisons appel à vous pour imaginer des projets esthétiques et ludiques, que vous soyez **paysagiste concepteur** ou **artiste plasticien**.



Je participe au Salon d'automne et à l'exposition de Chantepie. Le salon d'automne a lieu du 19 au 23 octobre 2022 à la Grande Halle de la Villette et le salon de Chantepie (à côté de Rennes) a lieu du 29 octobre au 2 novembre avec inaugurations pour le salon d'automne le 20 octobre de 17 à 21 heures et à chantepie de 19 à 21 heures le samedi 29 au soir. Catherine LAMACQUE

## Daniel Lafouge

sculpteur-plasticien



Installation dans la cour des Hospices Saint-Pierre  
10 juillet au 30 septembre 2022 de 10 à 12h et de 14 à 18H

**Maison Régionale des Arts de la Table**  
15 rue Saint-Jacques 21230 Arnay-le-Duc

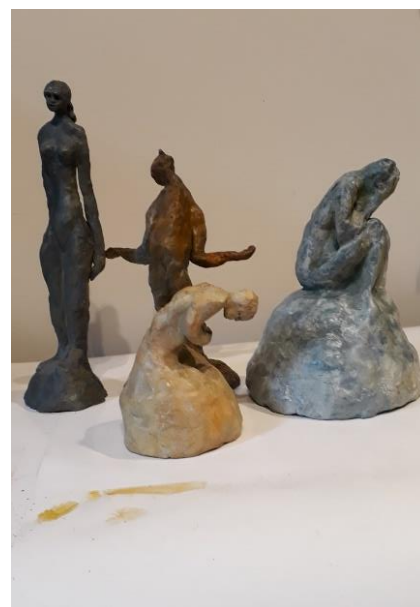
## Brigitte VALIN

Portes ouvertes de

mon atelier au 70 rue de Romainville 75019, Paris.

Métro Porte des Lilas, bus 20, 48, 64, 96, 61

Les jeudi 29 et vendredi 30 septembre - samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 octobre, de 14 à 20 heures.





## à mi-bois

Inauguration samedi 8/10 à 17h  
Chemin de ronde du bois Lambert  
Le Chambon sur Lignon  
Avec le soutien de la Région Auvergne  
[Une sculpture in situ conçue et réalisée par](#)  
[Mireille Fulpius](#) [Marc de Roover](#)  
[Christophe Gonnet](#)

## Christophe LOYER

à l'occasion des portes ouvertes des ateliers d'artistes de Montreuil, je vous invite à découvrir mon travail récent ainsi qu'un aperçu de celui de la sculptrice Janine Kortz-Waintrop, mais aussi deux de mes collaborations avec le musicien Nicolas Losson

**Vendredi 14 octobre de 18h à 22h vernissage, avec, à 20h, LA VOIX DE L'EAU (pièce radiophonique, 25mn; 2022) Dimanche 16 octobre à 17h: LA CHUTE ET L'ENVOL (performance gravitationnelle et musicale, 25mn, Création):**



1<sup>er</sup> Octobre - 23 Octobre 2022

les mercredis - vendredis

samedis - dimanches de 15h à 19h

renseignements : 06 62 55 72 37

avec le soutien de MONTLUÇON



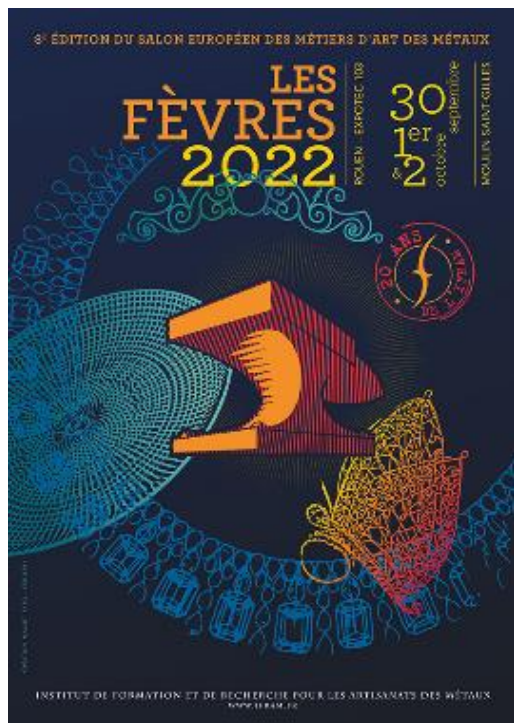
|                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1 Agnès K.<br/>Sculpture sur bois<br/>tel : 06.82.67.54.34<br/>611, Chemin de St-Hilaire<br/>MALAGARTY<br/>Peinture aquarelle<br/>tel : 06.59.37.03.37</p>                                     | <p>5 Viviane JOUVENOT<br/>Installation photographique<br/>tel : 06.11.76.15.04<br/>311, rue de la Croix de Gaulle<br/>Mireille CASASOLA<br/>Peinture photographique<br/>tel : 06.23.31.21.86</p> | <p>9 Marie-Do PAIN<br/>Céramique<br/>tel : 06.88.48.24.67<br/>109, rue des Bancassus<br/>Maryline VIARD<br/>Peinture<br/>tel : 06.85.50.03.91</p>                              |
| <p>2 Romain ALIAS<br/>Peinture sur bois<br/>tel : 06.74.45.82.56<br/>10, place des mairies<br/>Monique DURAN FOURNIER<br/>Peinture huile<br/>tel : 06.53.41.64.62</p>                             | <p>6 Adrianna KECHICHIAN<br/>Peinture<br/>tel : 06.60.44.30.12<br/>195, rue Sidonie Colette<br/>FLOH<br/>Sculpture<br/>tel : 06.83.39.32.49</p>                                                  | <p>10 Martine PELLEGAT-DEVILLE<br/>Peinture, sculpture<br/>tel : 06.46.41.00.02<br/>1100, rue Camille St-Saëns<br/>Laurent BEAUMONT<br/>Sculpture<br/>tel : 06.54.58.10.24</p> |
| <p>3 Marie-Agnès CHALÉAS<br/>Peinture, dessin, installation<br/>tel : 06.24.56.10.63<br/>2, rue Courtehaide<br/>Charlotte HULANDIER<br/>Sculpture-modélage, peinture<br/>tel : 06.72.42.09.85</p> | <p>7 Jana KUZMI<br/>Peinture aquarelle et figuratif<br/>tel : 06.68.75.11.11<br/>121, square Cézanne<br/>Emilie ESCHUMANN<br/>Photographie numérique<br/>tel : 06.76.79.37.12</p>                | <p>11 Bernard VARVAT<br/>Sculpture sur marbre<br/>tel : 06.07.48.97.58<br/>52 Chemin de la Gardure<br/>Brigitte RAISON<br/>Mosaïque<br/>tel : 06.41.21.32.52</p>               |
| <p>4 Emilie ESTÈVE<br/>Peinture pastel<br/>tel : 06.04.07.83.79<br/>67, Impasse Charles Darwin<br/>Christine BOTTEREAU<br/>Sculpture, bronze et grès<br/>tel : 06.52.25.66.79</p>                 | <p>8 MADAME<br/>Miroir, bois, dessin, peinture<br/>tel : 06.68.75.11.11<br/>1224 Av. de la Croix d'Or<br/>Erika LISCH<br/>Peinture<br/>tel : 06.47.23.22.53</p>                                  |                                                                                                                                                                                |

## Bernard VARVAT

Je suis heureux de faire partie des artistes de Bouc-Bel-Air qui ouvriront les portes de leurs ateliers lors de leur 6e Biennale

**les SAMEDI 1er et DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022 de 14h à 18h30 - Entrée libre**





23, 24, 25 septembre 2022 de 14h à 20h



**LE GÉNIE EN LIBERTÉ**  
un parcours artistique dans le 11<sup>e</sup>  
plan du parcours sur [www.legeniedelabastille.com/legenieenliberte](http://www.legeniedelabastille.com/legenieenliberte)

126, rue de Charonne 75011 Paris  
Métro Charonne - bus 46, 56, 74  
06 26 57 28 36 - 09 51 30 99 63



Le Sénat présente



### SALON DES BEAUX ARTS 2022

Michel King président de la Société Nationale des Beaux Arts,  
les artistes organisateurs et les exposants seront heureux de vous accueillir au  
Salon des Beaux Arts 2022

#### Sections Naturaliste, Papier-Papiers, Photographie

22 - 27 septembre 11h - 19h

Vernissage jeudi 22 septembre 12h - 15h

Concert dimanche 25 septembre 15h - 16h30

#### Sections Peinture, Sculpture, Sculpture Céramique, Textile

29 septembre - 4 octobre 11h - 18h30

Vernissage jeudi 29 septembre 12h - 15h

Remise des prix samedi 1<sup>er</sup> octobre 11h - 13h

À l'Orangerie du Sénat - Jardin du Luxembourg - 75006 Paris  
Accès par la Porte Féroù - 19 bis rue de Vaugirard

Entrée libre

Société Nationale des Beaux Arts  
contact@salondesbeauxarts.com  
[www.salondesbeauxarts.com](http://www.salondesbeauxarts.com) @salondesbeauxarts



A gauche au salon des Bx Arts autour d'Alain Marie et de sa pièce «Céleste union» Lionel Le Scornec & Brigitte Sillard



## PROJET ARTISTIQUE : 1 # AURAY

Centre Culturel Athéna appel à projets arts visuels pour les expositions 2023 et 2024 de la Chapelle du Saint-Esprit / AURAY

### ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'AURAY

Mettre à disposition des artistes la Chapelle du Saint-Esprit pendant une semaine, avec le personnel technique pour l'aide au montage et au démontage, suivant un planning établi préalablement avec le directeur et le responsable technique du Centre Culturel Athéna.

Être en appui pour le dialogue avec le territoire  
Coordonner et prendre en charge la communication globale autour de l'exposition et les actions périphériques (rencontres, visites commentées).

Prendre en charge les frais liés au vernissage.

Prendre en charge l'assurance des œuvres.

Organiser et prendre en charge le gardiennage de l'exposition.

Organiser le planning des visites scolaires.

Prendre en charge les frais inhérents à la réalisation (transport d'œuvres nécessitant des véhicules lourds, construction, réalisation d'éléments

scénographiques...)

de l'exposition dans la limite des crédits budgétaires attribués au Centre Culturel Athéna.

À titre indicatif,

le budget moyen pour la réalisation technique est d'environ 5000 euros.

Verser aux artistes une rémunération de 1500 euros au titre du droit de présentation publique dans la limite des crédits budgétaires attribués au Centre Culturel Athéna.

(Cf : articles L.122-2, L.122-4 et L.131-4 du code de la propriété intellectuelle).

La Ville se réserve le droit d'annuler sans indemnisation le projet pour des cas de force majeure ne permettant pas sa réalisation, notamment en terme de sécurité des personnes et des œuvres.

Les candidats non retenus à l'issue de l'audition recevront une indemnisation d'un montant de 300 euros.

Date limite des candidatures : jeudi 6.10.2022.

+++++

Intégralité de l'offre : <https://auray.fr/Culture-Loisirs/Centre-Culturel-Athena/Appel-a-projets-Arts-visuels>

# Artistes-auteurs : réduction des cotisations et contributions sociales

Publié le 26 juillet 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Afin d'aider les artistes-auteurs ayant connu une baisse de leur revenu artistique durant la crise sanitaire, une réduction des cotisations et contributions sociales leur a été attribuée.

Suite aux baisses de revenus intervenues en raison de la crise sanitaire, une réduction des cotisations et contributions sociales a été accordée aux artistes-auteurs.

Cette réduction concerne les artistes-auteurs ayant déclaré au titre de **2019** un **revenu artistique supérieur ou égal à 1 000 €** et qui ont **subi une baisse de leur revenu artistique d'au moins 20 %** entre 2019 et 2021.

Le montant de la réduction des cotisations et contributions sociales est versé à l'artiste-auteur par l'Urssaf-Limousin. Il ne peut pas être supérieur au montant des cotisations dues au titre de l'année 2021.

Cette réduction est déterminée selon modalités suivantes :

**Montant de la réduction des cotisations et contributions sociales accordée aux artistes-auteurs**

|                                                                              | Perte de revenu<br>comprise entre<br>20 % inclus et<br>40 % exclus | Perte de revenu<br>comprise entre<br>40 % inclus et<br>50 % exclus | Perte de revenu<br>comprise entre<br>50 % inclus et<br>60 % exclus | Perte de<br>revenu<br>supérieure<br>ou égale à<br>60 % |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Revenu art. en<br>2019 compris entre<br>1 000 € inclus et<br>3 009 € exclus  | 40 €                                                               | 80 €                                                               | 120 €                                                              | 160 €                                                  |
| Revenu art. en<br>2019 compris entre<br>3 009 € inclus et<br>8 024 € exclus  | 125 €                                                              | 250 €                                                              | 375 €                                                              | 500 €                                                  |
| Revenu art. en<br>2019 compris entre<br>8 024 € inclus et<br>20 060 € exclus | 250 €                                                              | 500 €                                                              | 750 €                                                              | 1 000 €                                                |
| Revenu art. en<br>2019 supérieur ou<br>égal à 20 060 €                       | 500 €                                                              | 1 000 €                                                            | 1 500 €                                                            | 2 000 €                                                |

#### À noter

Concernant les artistes-auteurs dont les revenus servant de base au calcul des cotisations sont constitués du montant des revenus imposables au titre des bénéfices non commerciaux majorés de 15 %, cette réduction s'applique sur les montants de cotisations et contributions sociales dus au titre de l'année 2021, quand le revenu de l'année 2021 est connu.

- [Décret n° 2022-1039 du 22 juillet 2022 relatif à l'application d'une réduction de cotisations et contributions sociales et à la prise en charge du rachat de cotisations arriérées bénéficiant aux artistes-auteurs](#)
- [LOI n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 - Article 25](#)

## DOSSIER DU MOIS

Nous envisageons de traiter dans chaque Gazette, si l'actualité s'y prête, un dossier de fond. Encore une fois les contributions de tous nos adhérents sont les bienvenues.



## La destruction des statues



Si on commence par éliminer Voltaire, ce génie français des Lumières, toute la littérature peut finir par passer à la trappe. Il faudra aussi raser le Château de Versailles et le Louvre, car tout de même, les Rois de France vivaient dans un luxe indécent. Il faudra aussi sortir Molière - cet affreux sexiste - des programmes scolaires. Etc Toute la littérature et toutes les œuvres d'art peuvent y passer. S'il est sans aucun doute positif que la société ait évolué et que nous soyons au XXIème siècle plus sensibles aux problèmes de justice sociale, regarder avec des lunettes aux verres de 2022 les œuvres du passé est une aberration. Une preuve de bêtise, d'incapacité à prendre de la distance et à avoir un minimum d'humour et de légèreté. La civilisation c'est l'Histoire, la mémoire, le souvenir, le passé. 100% d'accord avec le coup de colère d'Hélène Carrère d'Encausse contre la Cancel Culture. Article du @lefigarofr : « Il est scandaleux que cette statue, représentant un homme de l'Académie française, faite par un sculpteur de l'Académie des Beaux-Arts, ne soit plus en place », s'est agacée Hélène Carrère d'Encausse. Visée par un acte de vandalisme, la statue de Voltaire avait été retirée en 2020 du square Honoré Champion, dans le 6ème arrondissement de Paris. L'Académicienne accuse la mairie de Paris de ne pas avoir l'intention de la remettre en place après l'avoir restaurée. Selon elle, le philosophe aurait été jugé politiquement incorrect, puni puis exclu du domaine public. « Il n'était pas assez inclusif », notamment dans ses œuvres sur le monde musulman. « Mais ça n'a aucun sens, tempête-t-elle. Personne n'était tiers-mondiste à l'époque. »

**Ce beau texte ci-dessus de la secrétaire perpétuelle de l'Académie Française nous donne l'occasion de reprendre et compléter ce texte du SNSP que nous avons publié sur notre page facebook du 8 juillet 2020. Il est toujours, malheureusement, d'actualité :**

## **Pitié pour les statues**

Depuis quelques temps, sous prétexte de protester contre le racisme et les inégalités, des vandales inconscients se sont attaqués à des statues de personnages historiques.

Depuis des siècles et même des millénaires, les hommes ont élevé des statues à leurs dieux ou à leurs chefs selon l'idéologie de leur époque. Il s'agissait toujours de célébrer les idées dominantes d'un moment de l'Histoire.

A d'autres moments de l'Histoire, d'autres hommes se sont cru autorisés à tenter d'effacer de la mémoire collective les traces sculptées qui honoraient leurs prédécesseurs : les mœurs avaient changé, les systèmes politiques avaient changé, les révolutionnaires de tous poils voulaient détruire les images honnies pour les remplacer par d'autres plus conformes aux goûts nouveaux. C'est ainsi que les pharaons successifs de l'Egypte antique firent souvent mutiler, marteler les cartouches sculptés qui désignaient leurs prédécesseurs à l'adoration des siècles futurs afin que leur noms soient effacés. Pire, les prêtres sectaires du temple d'Amon réduisirent en morceaux les statues d'Akhénaton qui avait voulu imposer un nouveau dieu. Au Moyen-Age, au nom du Christ, l'obstiné saint Martin, s'employa systématiquement à détruire les idoles païennes causant des pertes considérables à l'histoire de l'art. De la même façon, en 1792, après l'abolition de la monarchie française, les révolutionnaires s'empressèrent, en déboulonnant les statues royales, de balayer mille ans de monarchie. Ils voulaient faire table rase du passé en se débarrassant des symboles de la monarchie et de l'église. Plusieurs statues de saints seront ainsi décapitées. Parfois ce furent les prêtres eux-mêmes qui vandalisaient, estimant que certaines sculptures ne correspondaient plus à leur goût esthétique. C'est ainsi qu'à Autun en 1766, les chanoines de la cathédrale, peu sensibles à l'art médiéval ont détruit le tympan de la merveilleuse Tentation d'Eve du sculpteur Gislebertus, vendu comme pierres de construction. Nous admirons maintenant ce chef d'œuvre retrouvé dans le mur d'une pharmacie. Mais qu'en penseront les générations futures ?

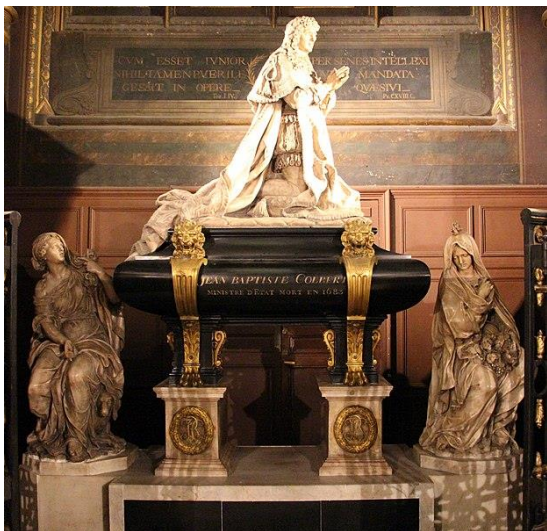
Aux raisons politiques ou religieuses, se sont ajoutées les raisons économiques. On l'a vu, détruire des monuments sculptés peut permettre de vendre les pierres comme matériaux de construction, ou plus rentable, de les revendre en sous-main comme œuvres d'art. C'est ainsi que des statues antiques soit disant détruites en Syrie au nom de la purification islamique, ont réapparu récemment sur le marché sous la houlette de trafiquants d'art véreux. Par ailleurs, en Australie les géants miniers rasant aujourd'hui les sites sacrés de l'art aborigène. Enfin les statues de bronze ont souvent été enlevées pour être fondues pour la guerre comme canons. Les nazis ne se sont pas privés de piller ainsi notre pays.

Il ne faut que peu de temps pour déboulonner une statue, la briser, la détruire. Or le vandale qui s'est fait plaisir dans l'action brutale d'un banal dévouement destructeur, réduit, en quelques instants si faciles, le travail lentement élaboré et mûri d'un artiste qui a mis dans sa création tout son cœur, toute son énergie, tout son talent.

Les misérables ignorants qui veulent détruire la statue de Colbert, de Christophe Colomb, de Victor Schœlcher, de Churchill, de Napoléon et bien d'autres, au nom d'une théorie politique à la mode, se croient animés de louables intentions : dénoncer le racisme est certes une très belle cause, nous en sommes d'accord. Mais ils se trompent lourdement en voulant imposer les idées de l'an 2020 à des œuvres d'art d'une autre époque. Ne réintroduisons pas la morale dans l'histoire, car aucun peuple n'a les mains propres; contentons-nous de moraliser le présent. Refuser la présence dans l'espace public de la statue d'un personnage d'un autre siècle est aussi vain que d'aboyer à la lune. On ne peut juger de sculptures anciennes qui correspondent aux idées d'une autre époque avec notre vision, notre jugement contemporain.

Si des statues dérangent vraiment les consciences actuelles, on pourrait apposer sur le socle un panneau explicatif quoi que le texte puisse être sujet de nouvelles controverses. On pourrait aussi la déplacer dans un musée spécial où elles seraient protégées (comme on peut en trouver en Europe de l'est qui rassemble des sculptures de l'époque soviétique) en attendant que des générations futures s'intéressent à leur esthétique. Car, ce qui peut déplaire à notre époque peut retrouver un intérêt à une autre.

Il reste que des statues ont été récemment déboulonnées et brisées dans le monde et en France, d'autres taguées de rouge avec des inscriptions dont il ne nous appartient pas de faire la publicité. Ainsi la statue de Colbert devant le Palais Bourbon et la statue de Faïdherbe à Lille. Tous les journaux en ont parlé. Ce qui nous choque, nous, sculpteurs, avant tout, c'est que si ces journaux ont largement relaté les agressions, la plupart d'entre eux n'ont pas daigné citer le nom des créateurs de ces statues. Les rares qui l'ont fait se sont trompés. Il nous revient de rétablir la vérité : non, la statue de Colbert devant le Palais Bourbon n'est pas du génial Coysevox. Elle a été sculptée en 1808 par Jacques-Edmé Dumont (1761-1844) artiste talentueux auteur de très nombreuses œuvres monumentales.



*Tombeau de Colbert par Coysevox*



*Colbert par Dumont au Palais Bourbon*

En revanche Coysevox a sculpté l'extraordinaire monument funéraire baroque de Colbert à l'église Saint-Eustache de Paris. Antoine Coysevox (1640-1720) fut un sculpteur de premier plan et un portraitiste remarquable. Il avait la capacité rare de transmettre dans la pierre, outre la ressemblance physique du modèle, sa physionomie : le caractère, le tempérament... Quoique l'on puisse penser de Colbert, le tombeau est un chef d'œuvre.

La superbe statue équestre en bronze de Faïdherbe inaugurée en 1896 à Lille a été conçue par le sculpteur Antonin Mercié (1845-1916), prix de Rome en 1868, qui connaissait alors un engouement extraordinaire. Il incarnait une jeune génération de sculpteurs français qui souhaitaient trouver une voie originale entre classicisme et réalisme explicite. Il savait donner une expression vibrante à ses monuments sculptés entre composition savante et modelés nerveux.

**Dernière polémique en date :** La cour administrative d'appel de Nantes vient de confirmer que la présence d'une statue de Saint Michel « *un emblème religieux* » sur une place publique des Sables d'Olonne, en Vendée, était

interdite par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 . Elle enjoint à la municipalité de retirer « *cette statue du domaine public communal... dans un délai de de six mois...* » La ville a annoncé saisir le Conseil d'Etat, et « *tout faire pour convaincre la plus haute juridiction administrative que cette statue a toute sa place au cœur du quartier Saint-Michel, dont elle est l'emblème.* »



*Faidherbe par Antonin Mercié*



*Saint Michel terrassant le dragon. Les Sables d'Olonne*

**Nous nous inquiétons car notre société manifeste un fâcheux, un dangereux manque de connaissances, tant en Histoire de l'Art qu'en création contemporaine**

**Nous regrettons la faiblesse actuelle de la protection de l'Etat, le laxisme des institutions, l'inertie parfois des forces de police, les dégradations de ces statues ayant eu lieu en plein jour et parfois devant les caméras de télévision. Nous craignons le laisser-aller de la justice vis-à-vis des iconoclastes. Nous regrettons le manque de respect de l'Etat et des collectivités vis-à-vis des statues érigées au cours des siècles précédents. Nous nous insurgons devant le manque de considération des autorités culturelles actuelles vis-à-vis des sculpteurs contemporains qui sont les parents pauvres du monde artistique et qui connaissent actuellement d'énormes difficultés pour survivre.**

Bernard Morot-Gaudry

**A signaler aussi sur ce sujet la destruction ou la dégradation de 1% . Florence de Ponthaud nous rappelle** la fresque « géométrie » de Robert Couturier 1 % artistique pour l'Ecole Normale Supérieure de Cachan qui a été partiellement détruite après le déménagement de l' ENS à Cachan à Saclay lors de l'installation à la suite de l'Ecole Polytechnique féminine.( Florence était artiste juré et avait beaucoup insisté sur la conservation de toutes les œuvres en place ). Elle nous indique :

« J'ai protesté vivement et il semble que nous ayons été entendus. j'ai reçu une demande du Directeur du laboratoire ENS Paris Saclay et de ses chercheurs en sciences sociales qui « veulent entamer une réflexion sur le devenir des œuvres 1% »

**De même, Lionel Le Scornec nous signale :** suite à l'article concernant la « destruction » des œuvres du passé, il me semble intéressant de publier le texte d'un artiste d'Afrique du Sud Anton Kannemeyer qui expose actuellement à la Halle Saint Pierre, critiquant Hergé et surtout son dernier éditeur - le nouvel époux de Mme Hergé- pour son ouvrage Tintin au Congo , en utilisant les mêmes armes : le dessin et l'humour. Il préconise l'étude scolaire de ces planches , documents d'époque qui prêtent à confusion en soulignant et combattant « l'état d'esprit » qui régnait encore dans les années 20, ce racisme américain et occidental qui allait s'épanouir avec l'apartheid un demi-siècle plus tard. Il est aussi indispensable de souligner chez ce défenseur de Charlie Hebdo, que les woke lui ont interdit plus tard d'attaquer Zuma ( l'ancien président d'Afrique du Sud -surnommé «shower» -au prétexte simpliste qu'il n'en avait pas le droit en tant que blanc ...



## ANTON KANNEMEYER

### POURQUOI MON TRAVAIL POSE PROBLÈME

### THE TROUBLE WITH MY WORK

« L'utilisation des stéréotypes noirs dans mes oeuvres est une réaction à la première diffusion internationale en couleur du livre *Tintin au Congo* d'Hergé en 2005 (publié à l'origine en 1931). Ce livre n'était pas disponible auparavant en langue anglaise (seuls quelques exemplaires avaient été publiés indépendamment en noir et blanc). La raison en est que l'éditeur anglais original d'Hergé (Methuen) pensait que ce n'était pas une bonne idée, et Hergé était d'accord avec cela. Ce dernier savait que son album était raciste, mais a déclaré dans une interview, plus tard dans sa vie, qu'il avait été fait « dans l'esprit de l'époque ». La publication du livre en 2005 (par le nouveau propriétaire de l'empire Tintin, Nick Rodwell) a suscité un tollé international et le livre a ensuite été retiré des rayons de plusieurs bibliothèques de New York. À celle de Brooklyn, par exemple, l'album n'a pu être consulté que sur rendez-vous (...). Le livre est vraiment insultant. Il encourage les stéréotypes raciaux les plus grossiers et les attitudes condescendantes, ce n'est certainement pas un livre pour un jeune public. Mais ce serait un excellent album pour un enseignant qui pourrait en discuter avec ses élèves et leur expliquer pourquoi les stéréotypes sont choquants. Malheureusement, dès qu'un livre comme celui-ci est censuré, tout le monde le considère toxique et pense qu'il vaut mieux l'oublier. Si j'ai employé des images inspirées de ce livre dans mes créations, c'est pour étudier de manière critique le racisme d'aujourd'hui à travers un langage visuel populaire et connu. Mes oeuvres critiquent le livre mais apportent également un éclairage historique sur le Congo (et plus généralement sur le colonialisme en Afrique). Mon livre, *Pappa in Afrika*, publié dans différentes versions en français, anglais, portugais, finlandais et allemand, relève de la parodie. Et comment pourrait-il être une parodie si je n'utilisais pas les stéréotypes de l'album d'Hergé ? C'est malheureusement l'une des ironies de la satire : vous perpétuez ce que vous attaquez. Une satire d'Hitler, Staline ou Pol Pot plus proches de nous perpétue également ces monstres. C'est une critique reposant sur la complicité des codes et des valeurs qu'elle reproduit pour mieux les dénoncer. En s'appropriant les symboles visuels et le langage de la source originelle, il est possible de saper son idéologie. »



**Autre DOSSIER proposé par Thierry Ollagnier : « Et après ! »**

Depuis un certain temps je me soucie de répondre à des questions qui m'interrogent sur le devenir des œuvres après la vie des Artistes. Aussi, après en avoir fait part à mes amis du SNSP j'ai décidé d'ouvrir une

recherche sur le thème et également d'ouvrir ces questions à un plus large éventail d'artiste qui pourrait ainsi contribuer à la réflexion sur « **la succession de l'œuvre après la vie de l'Auteur** ». Peut-être que certains d'entre vous auront d'autres questions ou d'autres réponses qui pourront enrichir cette réflexion.

La vie d'un sculpteur laisse aussi quelques traces, les œuvres gardées précieusement dans son atelier, les inachevées, les invendues... ou celles agréablement perdues sous la poussière au fond du grenier.

Qu'advient-il des œuvres au décès de l'Artiste ? Qui s'encombrera à remiser, entretenir, assurer quelques centaines de tableaux et sculptures qu'il faudra transporter, conserver, sécuriser ?

Quel sera le coût de toutes ces responsabilités laissées aux héritiers ? Qui en assurera la lourde charge, surtout si ses œuvres ne valent pas des millions ? Il serait certainement plus simple de transmettre des NFT mais en ce qui me concerne ce sera plus volumineux avec les bronzes. Je pense aussi à mes amis sculpteurs qui œuvrent dans la pierre, le marbre avec des réalisations monumentales... que deviendront leurs œuvres ?

Je souhaite apporter une simple réflexion sur le fond et non pas sur la forme car c'est aux spécialistes de métier, avocats, notaires, que revient cette dernière, et auprès desquels vous trouverez des informations précises. Et, pour ceux qui sont adhérents à l'ADAGP vous trouvez également des informations très intéressantes dans la rubrique « le guide des successions ».

Sur le fond, ce qui me paraît intéressant c'est comment apporter de la facilité pour les héritiers ou successeurs. Quels sont les points sur lesquels l'artiste peut déjà de son vivant organiser les choses ?

Aussi j'ai pensé à quatre pistes intéressantes :

- **l'énumération d'un inventaire**
- **le dépôt et donation partielle à des institutions**
- **création d'une structure**
- **lieu de conservation**

Ces quatre points sont réalisables par l'artiste durant son activité et favoriseront la continuité de l'œuvre après la vie de l'Auteur tout en facilitant la succession aux héritiers ou bénéficiaires.

Aussi pour les prochaines gazettes du SNSP je développerai les quatre points énoncés ci-dessus.

Si vous avez des avis pertinents sur le thème, qui peuvent enrichir cette réflexion vous pouvez me les faire parvenir à [thierry@ollagnier.art](mailto:thierry@ollagnier.art)

Bien cordialement., Thierry OLLAGNIER

## **ANALYSES, CRITIQUES D'EXPOS, BIBLIOGRAPHIES D'ARTISTES ...**

bonsoir Alain

J'ai bien reçu les 5 " livre-annuaire " et je te remercie infiniment. Je suis très contente

Le livre est vraiment beau ; et il permet de se découvrir les uns les autres... et l'on se rend compte d'une grande richesse d'expression artistique, au mieux de sa mise en valeur et que derrière tout cela il y a le travail et la passion de créer, la Vie qui se réinvente au bout des mains. Un vrai souffle parcourt les pages de ce livre qui nous porte.

Alors Merci Merci pour ce bel ouvrage- à toi, à Harut , à Bernard Morot-Gaudry pour sa préface , à chacun, chacune de l'équipe participante et à Lionel "mon référent région" dont les contacts étaient toujours pleins d'attention amicale et d'efficacité)

Amitiés en te souhaitant de beaux projets, cher Alain

Marie FANG

## **Nos adresses utiles:**

Régimes de Sécurité Sociale des artistes-auteurs des Arts Visuels:

AGESSA-MDA: 60, rue du faubourg Poissonnière. 75010 PARIS tél: 0 806 80 42 08

URSSAF du Limousin: 93517 MONTREUIL Cedex tél: 0 806 804 208 (service gratuit)

Caisses de Retraite CARSAT/CNAV:

CNAV: Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

adresse du siège: 110, avenue de Flandres. 75 019 PARIS tél: 3660 (N° surtaxé)

adresse postale pour l'Ile de France (départements:75,77,78,91,92, 93, 94.)

CNAV: Assurance retraite Ile de France. 93166 NOISY le Grand Cedex CS 70009

Agence de Formation pour les artistes auteurs:

AFDAS 66, rue de Stendhal 75020 PARIS Tél : 01 44 78 39 39

Directeur de publication : Alain-Marie Parmentier. Rédacteur : Bernard Morot-Gaudry avec le concours de Alain-Marie, Jean Chazy, Christian Claudel, Catherine Noizet-Faucon, Florence de Ponthaud-Neyrat, Harut, Thierry Ollagnier, Bernard Varvat.

Vous êtes invités à contribuer aux Gazettes suivantes en adressant vos textes et images à :  
[bernard.morot-Gaudry@orange.fr](mailto:bernard.morot-Gaudry@orange.fr)